

# Compte rendu du Conseil Municipal de la Commune d' ALIX - 69380

Séance du mardi 16 mars 2021 à 20 h 00

Date de convocation du conseil : vendredi 12 mars 2021

Nombre de membres du conseil en exercice : 15

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Mme Marie PAILLONCY

Membres présents : Mesdames & Messieurs Marina AFLALO, Frédérique BURTIN, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Norddine GUEDAMI, Stéphanie GUERIN, Nicolas HIRSCH, Véronique JON, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Véronique MARTINEZ, Bruno MUNDA, Marie PAILLONCY, Franck SUBERT.

Membres absents ayant donné procuration : M. Nicolas HIRSCH a donné procuration à M. Bruno MUNDA

Membre absent :

## ✓ Désignation du secrétaire de séance

Mme Marie Pailloncy est désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.

## ✓ Approbation du compte rendu du conseil du mardi 16 février 2021

Approuvé à l'unanimité des présents.

## ✓ Présentation des décisions prises par M. le Maire au titre de ses délégations de missions.

Aucune à ce jour

## Commission Finances Locales / Gestion du Personnel / Economie Locale

M. Norddine Guedami présente le compte administratif 2020 en 1<sup>er</sup> mais le vote sera fait dans l'ordre réglementaire (compte de gestion 2020 puis compte administratif 2020).

La section de fonctionnement est présentée en premier.

Les comptes nécessitant une explication sont vus individuellement.

L'année financière a été impactée par la Covid 19 (moins de dépenses en repas de cantine, plus de dépenses en produits d'entretien, moins de recettes issues des services périscolaires ...)

Mme Stéphanie Guerin demande des explications sur la baisse du compte 6411 Personnel Titulaire. Cette baisse est en grande partie expliquée par le départ de Mme Chrystelle Nove Josserand en avril 2020.

Un zoom est fait sur le compte 752. Le revenu des immeubles a été réduit du fait :

- du départ de la société Babilou, gérante de la crèche
- des exonérations de loyers accordées pour les locataires en raison du confinement
- de la salle des fêtes peu réservée en 2020 du fait de la crise sanitaire

Mme Stéphanie Guerin demande la part des recettes liées à la salle des fêtes dans ce compte 752. Cette recette représente habituellement environ 6000 euros /an.

La section d'investissement est présentée.

Mme Marie Pailloncy remarque que la subvention destinée à l'achat des livres pour l'école est inscrite en investissement et que la dépense afférente est en fonctionnement. M. Norddine Guedami explique que les subventions reçues sont automatiquement en investissement.

M. Norddine Guedami présente ensuite le compte de gestion 2020 qui donne des informations supplémentaires par rapport au compte administratif. Quelques données sont extraites de ce compte de gestion :

Les disponibilités en banque (trésorerie) : 384 350,63 euros

Equilibre de l'Actif = 5 815 985,62 euros et du Passif = 5 815 985,62 euros

Emprunts en cours auprès des établissements de crédits : 335 302,27 euros

✓ **Compte de Gestion 2020 – Délibération**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et décisions modificatives de l'exercice 2020 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 et ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : pour à l'unanimité

✓ **Compte Administratif 2020 – Délibération**

M.Norddine Guedami présente la synthèse ci-dessous :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
RECETTES	488 127,39 €
DEPENSES	396 271,22 €
Soit un résultat excédentaire de :	<b>91 856,17 €</b>
Report exercice N-1	291 589,50 €
<b>RESULTAT EXCEDENTAIRE</b>	<b>383 445,67 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	
RECETTES	102 907,68 €
DEPENSES	103 986,66 €
Soit un résultat déficitaire de	<b>- 1 078,98 €</b>
Report exercice N-1	14 015,76 €
<b>RESULTAT EXEDENTAIRE</b>	<b>12 936,78 €</b>

M. le Maire quitte la séance, conformément à l'article L.2121-24 du CGCT et le conseil municipal procède au vote.

Vote : pour à l'unanimité

La prochaine réunion de la commission finances se tiendra le mercredi 31 mars 2021 à 19h00 et préparera le budget primitif 2021 qui doit être voté avant le 15 avril 2021.

Mme Stéphanie Guerin demande si les prochaines années il serait possible de regrouper les votes du compte administratif et de gestion année N et du budget année N+1 dans une même séance du conseil municipal. Il est effectivement possible de prévoir un conseil avec ces deux points mais il est rappelé que l'ordre du jour serait alors très chargé.

✓ **Point sur la situation du restaurant Astalix - Délibération**

Une 1<sup>ère</sup> réunion avec les gérants du restaurant Astalix, la société Gourrat, a eu lieu le mardi 16 février 2021 en présence de tous les élus puis une seconde réunissant 5 élus (Mme Véronique Jon, MM. Norddine Guedami, Pascal Lebrun, Bruno Munda et Franck Subert) s'est tenue le vendredi 12 mars 2021.

Lors de ces réunions, la société Gourrat, a sollicité, auprès des élus, une aide sur les loyers (abaissement, exonération ...), afin de l'aider à surmonter les difficultés financières dues à la crise sanitaire.

M. Franck Subert présente au conseil municipal les sujets abordés d'abord en groupe de travail puis lors de la rencontre du 12 mars 2021 :

Le point principal et sensible est la trésorerie.

Une aide du département d'un montant de 3 000 euros, sera versée prochainement à la société. Cette aide s'ajoute à la 1<sup>ère</sup> aide obtenue du département en octobre 2020 d'un montant de 3 000 euros également.

La société Gourrat s'est engagée à payer les mensualités des loyers de septembre et octobre 2020 (impayées à ce jour).

Il est proposé au conseil municipal de suspendre les loyers de novembre et décembre 2020 et d'exonérer les loyers à partir de la période du couvre-feu de 18h00, de janvier 2021 et jusqu'à la fin du mois de la levée de cette interdiction. A la levée du couvre-feu, les loyers seront suspendus jusqu'à fin juin 2021 maximum. La situation sera automatiquement réévaluée en juin 2021.

Mme Stéphanie Guerin demande ce qui se passera pour les loyers suspendus si les propriétaires actuels vendent le restaurant. Le Maire, M. Pascal Lebrun répond qu'il s'agit d'une dette de la SARL Gourrat et qu'avec l'argent de la vente, les loyers mis en suspension devront être honorés par cette société.

Le 2<sup>ème</sup> point est la communication et la visibilité du restaurant :

Les élus ont demandé à ce que ces points soient améliorés.

Plusieurs pistes sont évoquées : supports d'information de la commune, flyers à l'attention des habitants pour expliquer le projet, mise à jour du site Web du restaurant incluant un système de Click and Collect, panneaux visibles (lumineux) annonçant la présence d'un restaurant, informant des horaires d'ouverture, des menus ... le contenu étant à fournir par Astalix.

L'aide de la commune se limitera au référencement sur ses supports d'information, à une aide à la distribution de flyers en boîtes aux lettres et à des conseils ou une aide technique des élus suivant les compétences de chacun.

En ce moment le restaurant est fermé pour 4 semaines car le maintien de l'activité se faisait à perte. Ils profitent de ce temps pour faire des petits travaux (peinture, ...), travailler sur le plan de communication et finaliser les projets du restaurant pour sa réouverture.

Les élus proposent que les futurs projets du restaurant soient valorisés par le biais de l'exonération partielle des loyers suspendus, (exemple : tel projet vaut l'exonération d'un quart de loyer) car ces projets serviront le dynamisme de la commune.

Mme Marie Pailloncy évoque la confiance perdue des Aliois et demande si la société Gourrat va aller chercher de la clientèle en dehors d'Alix. A cela M. Franck Subert répond qu'ils sont conscients de leurs erreurs passées et d'avoir perdu la clientèle proche.

Les gérants remercient les élus de la confiance qu'ils leur accordent, cela les remotive. La principale différence qu'il y aura à la réouverture par rapport à avant est la présence de Mme Gourrat au niveau de la communication et du relationnel client.

Ils s'engagent à retisser des liens avec les habitants et les associations.

Mme Véronique Martinez s'étonne que cette demande d'aide arrive seulement maintenant. M. Pascal Lebrun dit qu'ils avaient le projet de vendre le restaurant mais que cela n'est finalement plus d'actualité du fait de la situation sanitaire et la nécessité de remonter cette affaire.

Il est proposé de mettre au vote les aides suivantes pour aider la SARL Gourrat, gérante du restaurant Astalix, pendant la période de crise sanitaire.

- Suspension des loyers de novembre et décembre 2020.
- Exonération des loyers à partir de janvier 2021 et jusqu'à la fin du mois de la levée du couvre-feu.
- A la levée du couvre-feu, les loyers seront suspendus jusqu'à fin juin 2021 maximum.

La situation sera réévaluée en juin 2021.

Mme Stéphanie Guérin serait plus favorable de suspendre les loyers jusqu'à fin juin 2021 et ensuite de parler d'exonération si les engagements sont tenus. Cette proposition n'est pas soumise au vote.

Vote : 3 contre 3 abstentions 9 pour

#### ✓ **Subvention Ecole Numérique - Délibération :**

Le plan de relance « Transformation numérique de l'enseignement » vise à réduire les inégalités scolaires et à réduire la fracture numérique. Ceci concerne les cycles 2 et 3 des écoles élémentaires.

La subvention de l'état peut représenter jusqu'à 70% du montant total pour chaque commune avec un plafond de dépenses pour la commune de 200 000 euros, 50% au-delà dans la limite de 1 millions d'euros.

Le projet doit être déposé avant le 31 mars 2021.

Il est proposé de présenté comme projet l'achat de 6 tablettes, 4 ordinateurs et des émetteurs Wifi (en fonctionnement seulement pendant l'utilisation par les enfants)

Pour un montant total de 5 000,00 € H.T,

Et d'autoriser le Maire à demander la subvention correspondante.

On attendra de connaître si la subvention est attribuée pour effectuer la dépense.

Vote : pour à l'unanimité

### **Commission Vie du Village**

#### ✓ **Bibliothèque – Boîte à livres**

La boîte à livres de Alix a été ré-ouverte cette semaine. Une affiche sur les gestes barrières à respecter a été placée sur cette boîte.

En ce qui concerne la bibliothèque, une rencontre a eu lieu le samedi 13 mars 2021 entre des élus et les bénévoles de la bibliothèque pour parler de l'organisation de la bibliothèque et de ce chacune des parties attendait de l'autre.

Le profil de poste du salarié reste à définir en fonction des missions remplies pas les bénévoles.

Les élus ont demandé une ouverture au public plus fréquente le samedi matin. Dans la réflexion, il pourrait être envisagé que le salarié assure une partie des ouvertures et fermetures de la bibliothèque ainsi que l'accueil des classes. Un recrutement se fera à partir de juin 2021 pour un temps de travail de 6,5 heures pour 36 semaines scolaires.

#### ✓ **Nettoyons la nature - CMEJ**

Une réunion du CMEJ se tiendra prochainement (la date reste à définir).

L'intitulé de la manifestation « Nettoyons la nature » changera peut être de nom car le partenariat avec Leclerc ne se fait plus. Il est envisagé de reprogrammer cette opération au printemps 2021.

M. Bruno Munda propose d'aller plus loin que le centre du village d'Alix pour nettoyer la nature, car en ce moment c'est plutôt « Nettoyons Alix ». Cette proposition sera à voir avec les enfants du CMEJ.

#### ✓ **Cantine scolaire – Visite de 2 élus**

Mmes Stéphanie Guérin et Marie Pailloncy sont allées manger à la cantine le jeudi 11 mars 2021 afin de voir comment se déroulait un service de cantine et la qualité du repas.

Elles font part de leurs observations générales et proposent à d'autres élus de se rendre à la cantine afin de confronter plusieurs avis et proposer des éventuelles évolutions pour ce service.

Il est proposé qu'une fois par mois, Mmes Stéphanie Guerin, Véronique Martinez et M. Bruno Munda fassent les futurs choix des menus de la cantine en concertation avec le personnel.

Consultation pour le choix du futur prestataire cantine : l'une des quatre sociétés consultées (1000 et 1 repas) a fait savoir qu'elle ne donnerait pas suite à la consultation pour des questions d'organisation.

### **Commission Travaux et Voirie**

M. Franck Dumoulin présente ce point.

Une maîtrise d'œuvre est nécessaire pour les futurs travaux de l'aménagement du carrefour de l'école et de la montée du Perroux. Le coût de la maîtrise d'œuvre est estimé entre 7500 euros et 9000 euros H.T. Le montant des travaux est estimé à environ 100 000 euros H.T.

#### ✓ **Création de 2 parking – Subvention Régionale – Délibération**

Pour la création des 2 parkings, l'un de 12 places 178 Chemin des Ecoliers et l'autre de 35 places Montée du Perroux, il est possible de demander une subvention à la Région.

Il est proposé le vote suivant :

Opération concernée : Création de 2 parkings

Pour un montant total estimatif de 129 750 € HT. (52 980 euros HT et 76 770 euros HT)

Avec autorisation donnée au Maire de solliciter les subventions permettant le financement de cette opération.

Vote : pour à l'unanimité

#### ✓ **Projet de sécurisation routière RD76 – Tests à réaliser**

Dans la rue Aymé Chalus, les projets de ralentissements par la mise en place de places de parking seront testés à l'aide d'installations provisoires.

#### ✓ **Limitation de la vitesse sur la RD 76 – Délibération**

A l'entrée nord de la commune, il est demandé de décaler le panneau d'entrée d'agglomération, limitant la vitesse à 50km/heure, à 200 mètres du croisement de la route départementale RD76 et de la montée du Pontet. Il est aussi demandé de limiter la vitesse à 70 km/heure à partir du croisement entre la route départementale et le chemin des Trottières.

Cette demande doit être présentée au président du conseil départemental qui statuera.

Vote : pour à l'unanimité

### **Commission Urbanisme**

✓ **Point sur les différentes demandes d'autorisation d'urbanisme depuis le 16 février 2021**

M. Alain Driot présente ce point.

DP 069 004 20 00020 - 24/10/2020

M. CORREARD / 780 Rue Aymé Chalus / Construction d'une piscine et d'un mur de clôture / En cours

DP 069 004 21 00002 – 28/01/2021

HNO / 5 Montée du cardinal Fesch / Ravalement des façades / En cours

DP 069 004 21 00003 – 02/02/2021

M. JOANNIC / 337 Route des Bruyères /

Aménagement de garage, ouverture en façades, création de clôture / Dossier retiré par le pétitionnaire

DP 069 004 21 00004 – 25/02/2021

M. RUIVARD / 15 chemin du Fromental / Construction d'une piscine / Accepté

PC 069 004 21 00001 – 05/03/2021

Mme FERNANDES / 339 Chemin des Troitières / Construction d'un garage / Accepté

DP 069 004 21 00005 – 05/03/2021

M. JOANNIC / 337 Route des Bruyères /

Aménagement de garage, ouverture en façades, création de clôture / En cours

DP 069 004 21 00006 – 06/03/2021

M. GOBRY / 55 Chemin du Clos des Liesses / Modification d'une piscine / En Cours

DP 069 004 21 00007 – 11/03/2021

Mme LACROIX-JOGONIN / 244 rue Aymé Chalus / Création de Velux / En Cours

✓ **Lotissement des Coteaux – Réflexion sur la rétrocession de la voirie**

Le samedi 6 mars 2021, la commission urbanisme a reçu les personnes habitant le lotissement des Coteaux pour parler du projet de construction de 2 maisons qui est prévu juste en dessous de leur lotissement.

La conséquence de la création de ces deux lots est qu'il ne sera plus jamais possible de circuler en voiture entre le chemin des Charmilles et la rue des Erables (actuellement il y a des pierres qui bouchent le passage mais ces pierres pourraient être enlevées). Si dans l'avenir ce passage était ouvert à la circulation (donc usure de la voirie), les deux lotissements pourraient demander la rétrocession de leur voirie à la commune.

A l'issue de la réunion un vote informel a eu lieu entre les habitants du lotissement des Coteaux pour connaître leur position sur cette rétrocession. Ils y sont majoritairement favorables.

La commune attend le règlement privé du lotissement des Acacias sur lequel le projet de construction de deux maisons est prévu. Toutefois ces parcelles étant classées en zone constructible, la commune devra appliquer les règles du PLU.

Concernant le maintien de la voirie, la décision finale reviendra au conseil municipal.

**Intercommunalité, syndicat et autres institutions**

✓ **SIVU de La Pray - Contrôle de raccordement de l'assainissement par la société REZEAU**

La société REZEAU vérifie l'ensemble des réseaux d'assainissement à l'aide de colorants alimentaires. Des courriers, avec proposition de rendez-vous, sont actuellement distribués en boîtes aux lettres.

## Questions diverses

- Nuisances canines : la commune a été interpellée pour des nuisances sonores liées à des chiens (une dizaine) dans une habitation située route du château de Marzé. Il sera demandé à la SPA d'envoyer à la commune le rapport qui avait été établi il y a quelques années sur cette même habitation. Un autre chenil de 5 – 6 chiens existe plus haut sur la route du château de Marzé.
- PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. La commune devra se prononcer avant fin juin 2021. Ce sera mis à l'ordre du jour des prochains conseils municipaux après une réunion d'information aux élus.
- Agent technique : un recrutement pour un poste à temps complet (35 heures hebdomadaires) de début avril 2021 à fin août 2021 est en cours pour seconder l'agent technique en place. Pour l'instant une seule personne s'est manifestée.
- Pollution du ruisseau : le conseil départemental a reçu les résultats. Ils sont mauvais mais la commune n'a pas encore reçu le détail. Une réunion avec le département va avoir lieu dans les jours qui viennent sur ce sujet. Le Préfet et la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) traitent ce sujet également.  
Le Maire (ou le Préfet) se doit d'informer la population de cette pollution. Par le biais de ce conseil, nous informons que, dès les résultats connus, nous pourrions communiquer auprès des riverains sur l'origine de cette pollution, les éventuels effets prévisibles et les mesures pour y remédier.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30. Le prochain conseil municipal est prévu le mardi 13 avril 2021 à 20h00 (ou vendredi 9 avril 2021 à 20h00)

Suivent les signatures :

Les conseillers municipaux

Marina AFLALO

Frédérique BURTIN

Alain DRIOT

Franck DUMOULIN

Fabien DUPIN

Norddine GUEDAMI

Stéphanie GUERIN

Nicolas HIRSCH

Véronique JON

Audrey MAIALE

Véronique MARTINEZ

Bruno MUNDA

Franck SUBERT

La secrétaire

Marie PAILLONCY

Le Maire

Pascal LEBRUN



